



**PRÉFÈTE
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE
LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LES CONDUITES
ADDICTIVES**

**DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
2023 – 2027**

I- Préambule

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est à l'instar du reste du territoire national, en proie à une forte prévalence des comportements addictifs. Les jeunes de 17 ans ont une consommation plus élevée et des niveaux d'expérimentation supérieurs. Selon la synthèse des résultats 2021 sur les tendances récentes et nouvelles drogues de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) 27 % des jeunes de cette tranche d'âge déclaraient fumer quotidiennement du tabac (contre 25 % pour la moyenne nationale), 10 % faisaient un usage régulier de boissons alcoolisées (contre 8 % au niveau national) et 8 % consommaient régulièrement du cannabis (contre 7 % au niveau national).

Le département de l'Ardèche reste quant à lui confronté à des pratiques addictives protéiformes. Sur les 6 premiers mois de l'année 2023, selon les données départementales, 703 infractions liées à la législation sur les stupéfiants dont 452 pour usage de stupéfiants ont été enregistrées. Concernant la mortalité indirecte en rapport avec l'alcool ou les stupéfiants, notamment les accidents de la route pour la région Auvergne-Rhône-Alpes sur la période 2018-2022, le département se situe au premier rang des accidents mortels avec un taux de 63 %.

Ces statistiques préoccupantes soulignent la nécessité de renforcer une action territoriale coordonnée entre les institutions, les professionnels et les associations pour améliorer la réponse face aux niveaux de consommation des substances psychoactives, à la fréquence des addictions avec ou sans substances, et à leurs conséquences graves en termes de réussite académique, d'insertion, de santé, et de sécurité publiques.

La prévention s'est longtemps focalisée sur les drogues illicites et leur éradication, avec pour objectif l'abstinence de toute substance. Cette approche s'est avérée contre-productive, faute d'avoir pris en compte l'ensemble des substances psychoactives. En France, les décès prématurés dus au tabac et à l'alcool représentent plus de cent mille morts annuelles et les consommations de substances psychoactives ont des conséquences sanitaires (maladies somatiques, psychiatriques, etc) et sociales (accidents de la route, économie souterraine, nuisances sociales et familiales, etc) importantes sur toutes les couches de la population.

S'inspirant de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (SIMCA) 2023-2027, de la feuille de route régionale en la matière et de différents rapports et recherches, le plan départemental de prévention et de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2023-2027 s'articule autour de 3 domaines d'actions :

- **1-prévenir, éduquer et contrôler** pour une prise en charge en amont et optimale des plus jeunes, gage de santé ;
- **2-Restreindre et sanctionner** pour dissuader et limiter l'accès aux produits addictifs ;
- **3-Sensibiliser et accompagner** les élus locaux, les entreprises et les services publics pour prévenir les conduites addictives et les risques inhérents aux lieux festifs.

ACTION 1

Prévenir, éduquer et contrôler pour une prise en charge en amont et optimale des plus jeunes, gage de santé

En appui des politiques publiques en matière de prévention et de lutte contre la drogue et les conduites addictives, le « couple parent-enseignant » représente le socle de la stratégie de prévention et de contrôle en amont des comportements addictifs.

Les actions de prévention et de contrôle doivent s'appuyer d'abord sur les parents et les enseignants qui constituent les relais naturels des pouvoirs publics en matière d'éducation, d'information et de sensibilisation des plus jeunes sur les questions liées aux stupéfiants et aux conduites addictives. Ainsi les compétences psychosociales des enfants et des jeunes doivent être développées grâce à des interventions coordonnées tout au long de leur parcours, organisées dans leurs différents milieux de vie.

Un contrôle plus efficace et innovant des canaux de promotions et d'accès aux produits à risques doit aussi faire fédérer l'ensemble des énergies. Les compétences psycho-sociales (CPS), appelées également aptitudes relationnelles, ont un rôle primordial pour développer chez les individus des comportements favorables à leur santé.

L'Organisation Mondiale de la Santé les décrit comme « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement ».

OBJECTIF 1.1

- **Conforter le rôle clé de la sphère familiale**

1- Sensibiliser les parents de plus en plus démunis et continuer la formation des équipes éducatives afin d'assurer une continuité d'action couvrant les différents espaces de vie des jeunes .

2- Poursuivre la mise à disposition des familles de repères et ressources simples pour sensibiliser aux risques d'un usage excessif des écrans et faciliter la limitation des usages dans le cadre privé.

3- Prévenir, c'est avant tout éduquer, dialoguer, apporter des connaissances et faire réfléchir sur des expériences vécues. Les familles et l'entourage proche sont un des premiers supports de cette éducation. Il n'est donc pas possible de les laisser à l'écart de nos actions de prévention.

Il faut ainsi les informer, les aider à exercer leurs responsabilités parentales et les soutenir dans leur rôle éducatif, y compris celui de poser les limites.

4- Transmettre un ensemble de savoirs et de savoir-être aux jeunes dans leurs rapports au monde et aux autres, renforcer l'estime de soi, et les préparer peu à peu à « la rencontre des produits » pour faire en sorte qu'elle soit apaisée, maîtrisée et qu'elle apparaisse moins attrayante.

OBJECTIF 1.2

- Renforcer les compétences psycho-sociales pour prévenir les comportements à risque

5- Modéliser, déployer et renforcer le programme des CPS en faveur des jeunes de 16 à 18 ans, quel que soit leur lieu de formation.

Il est crucial de valoriser et renforcer le rôle de la cellule familiale qui est, avec l'école, un des environnements majeur du développement psychologique et social. Premier lieu d'apprentissage des règles, de l'interdit et de la responsabilité, l'enfant y intègre ses repères, apprend à s'y positionner par rapport aux autres et à se confronter à ses actes. La famille aide l'enfant à exprimer et à contrôler ses émotions. Elle est aussi un lieu privilégié d'interaction entre responsabilité individuelle et responsabilité partagée. Les adultes qui la constituent sont les premiers modèles dans le processus d'apprentissage et d'identification, avant qu'au début de l'adolescence d'autres acteurs n'interviennent, l'influence des pairs prenant alors une importance nouvelle. Vis-à-vis des addictions, le développement des compétences psycho-sociales permet de prévenir les conduites addictives : dire non à la première cigarette, se protéger de l'influence des pairs, gérer les situations de stress, etc.

6- Associer, fédérer et accompagner les enseignants, le personnel de santé, les associations de parents dans l'accompagnement des familles en difficulté sociale.

Les enseignants sont plus proches des jeunes et de leurs familles. Ils connaissent les jeunes en difficulté, rencontrent les familles plusieurs fois durant l'année scolaire et participent souvent aux actions de prévention menées dans leur établissement.

D'autres professionnels sont également au contact régulier des jeunes et de leur famille dans la fonction loisir : des éducateurs sportifs et des animateurs des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif, notamment les séjours de vacances et les accueils de loisirs. Cette proximité leur confère une responsabilité particulière en matière de prévention et de repérage. Les associations de parents d'élèves peuvent informer via leur site internet, les revues ou les lettres d'information qu'elles publient, repérer des difficultés éducatives particulières et orienter les familles vers des structures d'appui et d'accompagnement. Elles peuvent aussi mobiliser les familles et inciter les établissements scolaires à mettre en place des actions de prévention. Les institutions et les collectivités sont un autre interlocuteur des familles, qui rencontrent des difficultés éducatives, sociales ou judiciaires.

OBJECTIF 1.3

- Informer sur les risques, en adaptant le contenu et le vecteur de l'information aux différents publics ciblés

7- Renouveler les campagnes de prévention et les opérations de marketing social relatives au tabac, à l'alcool, au cannabis, aux jeux d'argent et de hasard, au protoxyde d'azote. Il est nécessaire de communiquer auprès des jeunes sur les risques par l'intermédiaire de médias adaptés et favoriser la réalisation de support de communication en associant les jeunes eux-mêmes, afin de renforcer leur engagement et la crédibilité des messages .

8- Privilégier les modes de communication innovantes à travers l'Internet et les nouvelles technologies qui sont des supports en devenir en matière de prévention, d'éducation et d'appui à la parentalité.

Aujourd'hui, grâce à un simple ordinateur, les familles peuvent accéder en quelques clics à toutes les informations dont elles ont besoin, poser de manière interactive des questions à un professionnel, bénéficier des conseils d'autres parents. C'est une solution souple, rapide, accessible, et anonyme. L'offre de supports est complète et variée : sites internet, forums, plates-formes téléphoniques.

ACTION 2

Restreindre et sanctionner pour dissuader et limiter l'accès aux produits addictifs

Une approche beaucoup plus résiliente et ferme en matière de réduction de la disponibilité et de l'accessibilité des psychotropes sera conduite en synergie avec l'ensemble des acteurs impliqués dans cette thématique.

OBJECTIF 2.1

- Encadrer strictement la publicité et la vente des produits à risque

9- Réduire l'emprise publicitaire et promotionnelle, notamment sur les jeunes et les enfants (personnes vulnérables) en renforçant les contrôles et en faisant respecter l'interdiction de ventes aux mineurs par le biais des contrôles réguliers et dissuasifs .

10- Inciter les fédérations professionnelles (débitants de tabac, commerces de proximité, cafés, etc) à poursuivre le développement des chartes d'engagement et des actions de sensibilisation, en s'appuyant sur les réseaux professionnels de prévention et les acteurs associatifs locaux.

Elles pourront être associées aux plans de contrôles afin qu'une large publicité puisse être réalisée en interne à cet égard. Il s'agira aussi de mener des actions de sensibilisation pour restreindre la publicité sur l'alcool, le tabac et les pratiques addictives sur les réseaux sociaux. Les contrôles concernant les promotions faites sur les produits addictifs seront renforcés, notamment les paris sportifs et jeux de hasards.

OBJECTIF 2.2

- Réduire la disponibilité et l'accessibilité des produits stupéfiants

11- Intensifier la politique de lutte contre les produits stupéfiants en interdisant la vente aux mineurs et assurer le respect de cette interdiction au travers d'achats-tests. Il s'agira aussi d'interdire la consommation dans l'espace public, au volant, au travail et sur les lieux à usage collectif.

ACTION 3

Sensibiliser et accompagner les élus locaux, les entreprises et les services publics sur la prévention des conduites addictives et les risques inhérents aux lieux festifs

Les nouveaux lieux festifs constituent une variété d'évènements, allant des festivals de musique en plein air, aux soirées étudiantes ainsi qu'aux manifestations sportives et culturelles, en passant par des rassemblements privés dans des habitations ou au sein de sites culturels.

Cependant, l'émergence de ces nouveaux lieux représente un défi majeur en terme d'adaptation et de prévention. La sécurité et le bien être des participants sont en jeu, et leur garantie repose sur la capacité à anticiper et à réagir de manière proactive aux défis qui se posent. Parmi ces défis, figurent la sécurité des participants, la gestion des risques et la régulation des comportements à risque.

OBJECTIF 3.1

- Identifier et évaluer les risques associés aux nouveaux lieux festifs

12- Renforcer la sécurité routière et les contrôles d'alcoolémie, de stupéfiants à la sortie des grands rassemblements et désigner un référent départemental en charge de conseiller les organisateurs et autorités sur les mesures adéquates de sécurité et de prévention lorsque des événements de grande envergure sont programmés.

La gestion intégrée des risques permettra aux services de l'État dans le département de mettre en œuvre un dispositif associant l'ensemble des acteurs concernés afin de concilier, dans une approche constructive et volontariste, la tranquillité des riverains, les enjeux de santé publique et les multiples activités et emplois liés à la vie nocturne.

13- Informer sur les risques mais aussi répondre aux besoins concrets des personnes, y compris en atténuant les effets négatifs des usages, par la présence d'animateurs formés, par la distribution de documents et de matériel (préservatifs, éthylotest, etc), par des initiatives pour raccompagner les jeunes en fin de soirée.

OBJECTIF 3.2

- Sensibiliser les participants aux enjeux de sécurité, de santé et de comportement responsable et les éduquer sur les bonnes pratiques à adopter

14- Développer la prévention auprès des établissements et organisateurs pour le bien être de la clientèle, appréhender les mélanges de drogues réalisés et sensibiliser les personnes sur leur consommation. Il faudra limiter les conséquences des usages, prévenir les dommages occasionnés par les consommations, et maîtriser autant que possible les effets nuisibles.

15- Réaliser des campagnes de prévention et de réduction des risques liés à la consommation de produits addictifs (sur les lieux festifs, dans les établissements scolaires mais également à travers les réseaux sociaux).

La plupart de ces actions consisteront à « aller vers » les usagers, en privilégiant les zones concentrant les établissements de nuit ou les zones à risques (festivals,...). Elles devront être menées par des associations locales et mobiliser le plus souvent les forces de l'ordre.

OBJECTIF 3.3

- **Faciliter la collaboration entre les organisateurs d'évènements, les autorités locales, les forces de l'ordre, les services de santé et autres parties prenantes**

16- Formaliser et pérenniser un cadre de dialogue et d'échange réunissant les organisateurs d'évènements, les autorités locales, les forces de l'ordre, les services de santé et autres parties prenantes dans l'optique de fluidifier les relations, de partager les informations et d'agir en amont sur les facteurs de risques.

- **Intégrer les pratiques de développement durable pour minimiser l'impact écologique des évènements festifs, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets et la préservation des espaces naturels**

17- Systématiser et élargir les actions de nettoyage et de remise en état des lieux suite aux évènements festifs, tout en considérant l'environnement et faire signer une charte de bonne conduite et de préservation de l'environnement aux promoteurs d'évènements festifs.

PERSPECTIVES ET MISES EN ŒUVRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL

L'analyse des différents projets de prévention et de lutte contre la drogue et les conduites addictives soumis par les regroupements associatifs dans le cadre des demandes de financements de la MILDECA 2023 dans le département de l'Ardèche met en exergue une approche beaucoup plus basée sur la prévention et la communication comme l'illustre le tableau ci-dessous qui répertorie les objectifs qui tendent à être maintenus et renforcés dans le cadre du plan départemental :

INTITULE DE L'ACTION	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DE L'ACTION	BENEFICIAIRES
Programme TALIS	Prévenir et agir pour retarder l'âge de l'expérimentation (- de 12 ans)	Élèves du primaire sur l'ensemble du territoire ardéchois QPV
Stop aux dépendances, vive l'indépendance !	Campagne d'information et de prévention visant à favoriser la prise de conscience, le développement des connaissances et des compétences psychosociales des jeunes.	Collégiens et lycéens du bassin d'Aubenas et de sa région
Point accueil écoute jeunes	Recevoir et accompagner les jeunes en situation de mal-être- accompagner et soutenir les parents-rétablir la communication et restaurer les liens de confiance	Collégiens et lycéens sur le territoire d'Annonay-Tournon-Aubenas
Prévention des conduites addictives chez les jeunes	Diminuer la prévalence des conduites addictives des jeunes collégiens et lycéens ardéchois notamment en matière d'alcoolisation, de consommation de tabac, de produits stupéfiants ou autres pratiques addictives et des comportements inadaptés et risqués	Jeunes - de 12 ans et entre 12 et 18 ans sur tout le territoire ardéchois
Prévenir et réduire les conduites à risques des jeunes ardéchois	Contribuer à la diminution des comportements à risques des jeunes ardéchois dans les collèges, lycées et autres structures	Jeunes - de 12 ans, entre 12 et 18 ans, étudiants et adultes sur le territoire de Privas, Saint-Agrève, Aubenas, Annonay, Cruas, Le Cheylard
L'addiction comme stratégie d'évitement	Amener les jeunes à réfléchir aux mécanismes conduisant à l'addiction, permettre aux jeunes d'exprimer la raison les amenant à l'addiction	Lycéens sur le territoire de Privas et du bassin de vie privadois
Sensibilisation et prévention contre le tabac	Mise en place d'un évènement sportif d'une demi-journée	Tout public sur les villes d'Aubenas, Ucel
Escape game de sécurité routière et des addictions	Dispositif labellisé prix innovation décerné par les experts de la sécurité routière et co-construit avec une centaine de policiers, gendarmes, moniteurs auto-écoles, enseignants, agents de l'État, professionnels de santé et de la route	Collégiens sur le territoire de Bourg ST Andeol et Annonay

Le plan d'action départemental ambitionne de répondre aux objectifs fixés par la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027, en intégrant une approche beaucoup plus inclusive.

La typologie non exhaustive des actions qu'il est souhaitable de faire émerger et financer au titre des prochaines programmations MILDECA dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental regroupe les actions suivantes :

- La mise en œuvre de sensibilisations et de plaidoyers sur les risques inhérents à la drogue, l'alcool et l'addiction aux jeux vidéo et paris sportifs sera renforcée et englobera prioritairement les parents, les éducateurs (notamment la formation des formateurs), les associations, les collectivités et les porteurs d'événements festifs.
- La lutte contre les phénomènes d'alcoolisation massive chez les jeunes sera une priorité de santé publique du département, en raison de phénomènes recensés à l'occasion de fêtes votives.
- L'accent est porté sur les formations de formateurs capables de relayer un message de prévention auprès du plus grand nombre.
- Les actions cibleront en priorité les plus jeunes.
- Les actions de sensibilisation et de contrôle liées à la prise de stupéfiants ou la consommation d'alcool au volant seront renforcées.
Pour le département de l'Ardèche, les conduites addictives représentaient 30 % des causes des accidents mortels de la route en 2022.
- Un mécanisme de suivi-évaluation de l'ensemble des actions menées par les différents partenaires impliqués dans la lutte contre la drogue et les addictions sera formalisé.

Il s'agira *in fine* de disposer d'un plan d'action pluriannuel permettant de pérenniser les initiatives, fédérer les énergies et accroître l'efficacité et l'efficience dans la lutte contre la drogue et les conduites addictives.

Fait à Privas, le 18 octobre 2023

La préfète


Sophie ELIZEON

